



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 3 MARS 2023

Directives sur une dose de rappel
supplémentaire du vaccin contre la COVID-19
au printemps 2023 pour les personnes
présentant un risque élevé de maladie sévère
due à la COVID-19



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) statement of March 3, 2023: Guidance on an additional COVID-19 booster dose in the spring of 2023 for individuals at high risk of severe illness due to COVID-19

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Sans frais : 1-866-225-0709

Télééc. : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023

Date de publication : mars 2023

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-157/2-2023F-PDF

ISBN : 978-0-660-47818-0

Pub. : 220794

APERÇU

- Le 3 mars 2023, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié des directives du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) concernant l'administration d'une dose de rappel supplémentaire contre la COVID-19 au printemps 2023 pour les personnes présentant un risque élevé de maladie sévère due à cette affection. Ces conseils sont fondés sur les données probantes actuelles, les principes du vaccin et l'opinion d'experts du CCNI.
- **Le CCNI recommande désormais que :**
 - **À partir du printemps 2023, une dose de rappel supplémentaire pourra être proposée 6 mois ou plus après la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou la dernière infection aux personnes suivantes qui présentent un risque accru de maladie sévère due à la COVID-19 : (*Recommandation discrétionnaire du CCNI*)**
 - **Adultes de 80 ans et plus**
 - **Adultes de 65 à 79 ans, en particulier s'ils n'ont pas d'antécédents connus d'infection par le SRAS-CoV-2**
 - **Résidents adultes des maisons de soins de longue durée et autres lieux de vie collective pour personnes âgées ou celles ayant des besoins médicaux complexes**
 - **Adultes de 18 ans et plus qui sont modérément ou sévèrement immunodéprimés, en raison d'une maladie sous-jacente ou d'un traitement**
- Les vaccins à ARNm bivalents contre la COVID-19 contenant le variant Omicron restent les produits de rappel préférés.
- Pour ce qui est des personnes qui n'ont pas encore reçu les doses déjà recommandées, notamment une série primaire ou la dose de rappel de l'automne 2022, le CCNI les encourage à les recevoir dès que possible. Pour de plus amples d'informations, voir les [Directives sur les doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 : Premières considérations pour 2023](#).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Les recommandations sur une dose de rappel contre la COVID-19 au printemps 2023 visent particulièrement les populations qui présentent un risque accru d'issues graves dues à la COVID-19, notamment l'hospitalisation et le décès.
- L'âge est un facteur de risque très important pour les maladies sévères; le risque d'hospitalisation et d'admission en soins intensifs augmente avec l'âge.
- La façon dont chaque province, territoire et collectivité évalue les risques et répond aux besoins de ses compétences respectives peut varier. Pour plus d'informations sur le programme de vaccination contre la COVID-19 de votre milieu, voir le site Internet de votre [autorité sanitaire provinciale ou territoriale](#).
- De nombreuses incertitudes subsistent quant à l'évolution de la pandémie de COVID-19. Le CCNI pourrait recommander des doses de rappel supplémentaires aux groupes de population plus larges à l'automne 2023, en fonction du contexte pandémique.
- Le CCNI continue de surveiller de près l'activité de la COVID-19 au Canada, ainsi que les nouvelles données probantes sur les vaccins contre la COVID-19, et mettra à jour ses recommandations au besoin.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes et la justification à l'appui, voir la [Déclaration du CCNI : Directives sur une dose de rappel supplémentaire du vaccin contre la COVID-19 au printemps 2023 pour les personnes présentant un risque élevé de maladie sévère due à la COVID-19](#).

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir le [chapitre sur le vaccin contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur la [page Web du CCNI](#).

CITATIONS

« La réception des doses de rappel bivalentes accuse toujours une certaine faiblesse chez les populations qui présentent un risque de maladie sévère, mais nous espérons bien voir une amélioration là-dessus. Les personnes âgées, notamment celles de plus de 80 ans, présentent invariablement le risque le plus élevé de maladie sévère, surtout si elles ne sont pas vaccinées. Nous avons pu observer une constante au fil du temps : une baisse de la protection contre la maladie sévère 6 mois après la dernière dose, notamment chez les personnes plus âgées qui n'ont pas connu une infection antérieure. En raison de cet état de choses, comme mesure préventive, le CCNI recommande que soit offerte ce printemps une dose de rappel bivalente supplémentaire 6 mois après une dose précédente pour les personnes qui présentent le plus de risque de maladie sévère, notamment les personnes âgées et celles qui sont modérément à sévèrement immunodéprimées. Du reste, il sera peut-être question d'un programme plus étendu à l'automne 2023, selon l'évolution de l'épidémie de la COVID-19. »

- D^{re} Shelley Deeks, présidente du CCNI

« Il est toujours important de rester à jour pour ce qui est des vaccins contre la COVID-19, notamment les doses de rappel recommandées, car les variants du virus du SRAS-CoV-2 ne cessent de circuler au Canada et à l'étranger. Les doses de rappel aident à assurer une bonne armure de protection contre la maladie sévère, mais cette protection diminue au fil du temps à la suite d'une vaccination contre la COVID-19 ou d'une infection. Étant donné l'épidémiologie actuelle de la maladie, notamment son activité relativement stable que l'on peut observer ces derniers mois, et des niveaux généralement élevés d'anticorps contre la COVID-19 provenant des vaccins et/ou d'infections chez les Canadiens, le CCNI ne recommande pas présentement une dose de rappel bivalente supplémentaire pour la population en général ce printemps. Toutefois, les personnes qui présentent le plus de risque de contracter une maladie sévère par suite de la COVID-19, notamment les personnes âgées et celles qui sont considérées comme immunodéprimées peuvent se voir offrir une dose de rappel bivalente au printemps. Peu importe les facteurs de risque, j'encourage tous ceux et celles qui n'ont pas encore reçu une série primaire ou une dose de rappel bivalente à l'automne 2022 à se faire vacciner dès maintenant, ce qui pourrait réduire le risque d'issues sévères découlant de la COVID-19, notamment l'hospitalisation. »

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique